



Doc. 13944  
25 janvier 2016

## Les sanctions prises à l'encontre de parlementaires

### Amendement<sup>1</sup> n° 13

Dans le projet de résolution, au paragraphe 16.3, remplacer les mots « en mission pour le compte leur parlement », avec les mots suivants :

« envoyés par leur parlement et pour le compte de celui-ci ».

#### *Déposé par:*

TAKTAKISHVILI Chiora, Géorgie, ADLE  
ARIEV Volodymyr, Ukraine, PPE/DC  
BAKRADZE David, Géorgie, PPE/DC  
KANDELAKI Giorgi, Géorgie, PPE/DC  
KUODYTĖ Dalia, Lituanie, ADLE  
LOGVYNSKYI Georgii, Ukraine, PPE/DC

---

1. 2016 - Première partie de session

